

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	38 (1893)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse [fin]
<b>Autor:</b>	Weber, Robert
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-337086">https://doi.org/10.5169/seals-337086</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIII<sup>e</sup> Année.

N° 9.

Septembre 1893.

## Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse.

(Fin.)

### VIII. Dépôts

#### 1. Signification générale des troupes de dépôt dans l'armée suisse.

La loi d'organisation de 1874 est plus qu'incomplète en ce qui a trait au remplacement des troupes par les réserves en campagne. Cela provient en partie sans doute de certains préjugés qui à cet égard ont cours chez nous. Nous nous permettrons dès lors d'aborder ce sujet avec quelque détail.

Toutes les nations ayant l'expérience de la guerre voient une grande attention dans leur organisation militaire à la question du remplacement en hommes dans l'armée de campagne. Une armée qui veut faire énergiquement campagne fait une forte consommation d'hommes ; elle doit pouvoir au moins en partie réparer ses pertes sous peine d'épuiser promptement ses forces physiques et morales. Pour mener la guerre avec énergie, il ne suffit pas de maintenir à une certaine hauteur le *nombre* des fusils, ce qui oblige à tenir des hommes de remplacements tout prêts, il faut spécialement maintenir le *moral* de la troupe.

Le soldat qui après des marches et des combats voit l'unité à laquelle il appartient se réduire de plus en plus éprouve bientôt ce sentiment pénible que « maintenant son tour va sûrement venir. » Au contraire si les vides sont comblés par de jeunes visages fraîchement arrivés, renait la perspective de voir la bonne chance lui continuer. Il voit de nouveau des soldats autour de lui qui peuvent être touchés. Même le plus courageux exposera plus facilement sa vie, si, à côté des chances de mort et de blessures, il voit des chances de gagner les lauriers du vainqueur. Chaque troupe peut sur quelque point subir de telles pertes,

que même le mot d'un infernal humour de Frederic le Grand reste impuissant à les conduire au feu : « Hé, canailles, voulez-vous donc vivre éternellement ? » Un changement ne peut être produit dans les esprits qu'en complétant l'effectif.

On a donc la tendance maintenant de tenir en arrière de l'armée de fortes réserves ce qui paraît en contradiction avec ce principe que les chances de réussite sont plus grandes, si l'on met en action *en même temps* toutes les forces disponibles, que si on les fait entrer en ligne successivement. Ce n'est là qu'une apparence. En effet, il s'agit surtout de forces non disponibles au commencement de la campagne, car elles n'ont pu, en temps de paix être suffisamment instruites.

Dans notre pays, un préjugé très répandu sur la durée de la prochaine guerre s'oppose aussi à l'organisation des dépôts. Les guerres de l'avenir, dit-on, seront très courtes ; elles seront finies avant que les recrues supplémentaires soient instruites. La Suisse ne serait d'ailleurs pas dans le cas de soutenir une *longue* guerre. Si elle repousse victorieusement une violation de son territoire, l'agresseur après cet essai, la laissera tranquille. Est-elle battue, son armée, vu l'exiguité du territoire, sera promptement jetée hors du pays ou dans les Hautes-Alpes. Dans ces deux derniers cas, elle est privée de ses ressources ; elle n'aura plus de quoi vivre.

Ces opinions nous paraissent tout-à-fait insoutenables.

Il est impossible de dire à l'avance la durée probable d'une prochaine guerre ; à vue humaine, elle sera plutôt longue que courte. La guerre de 1870-71 a duré 7 mois ; la guerre russo-turque de 1877-78 9 mois. Les Etats, grâce au développement donné à leurs réserves et grâce à leurs systèmes de fortifications sont prêts, plus qu'ils ne l'ont jamais été, à une guerre *de longue durée*. Nulle part les masses gigantesques des armées populaires actuelles ne peuvent agir en même temps sur le théâtre de la guerre ; l'enigme n'a pas encore été trouvée de les faire mouvoir, de les entretenir et de les employer tactiquement toutes ensemble.

Il n'est pas admissible non plus que dans la prochaine guerre une grande puissance européenne se laisse dicter

la paix aussi longtemps qu'elle disposera de grandes masses bien organisées, comme par exemple la France en possède aujourd'hui, tandis qu'en 1870 par suite d'une organisation défectueuse, elle en manquait totalement. Quant à notre pays, s'il devait être engagé dans un conflit européen, moins que tout autre Etat, il n'aurait le pouvoir de raccourcir à volonté la durée de sa participation à la guerre. Si l'agresseur se présente avec des forces si supérieures qu'en aucun cas la lutte ne puisse tourner à notre avantage nous devrons trainer la guerre en longueur en utilisant le mieux possible la configuration avantageuse de notre sol au point de vue défensif. « Temps gagné, tout est gagné » (1), car aucun de nos voisins ne peut désirer engager longtemps contre nous des forces considérables.

Même si notre armée de campagne était culbutée dans sa première résistance par un adversaire supérieur en nombre nous aurions encore l'alternative de pouvoir mettre à profit plus tard un changement dans la face des choses, pour autant il est vrai que nous pourrions nous maintenir dans un coin du pays où nous aurions abrité une partie de nos ressources militaires. Pour cela, il faut nécessairement une grande force de volonté et de la tenacité. Nous serions alors, jusqu'à un certain point, dans les mêmes conditions que le Danemark, la Hollande, la Belgique et la Roumanie, qui se sont préparées pour de tels cas, de grands refuges dans leurs fortifications centrales. Il y aurait cette différence que nous ne pourrions pas être si facilement tournés et bombardés.

En outre, vaincus ou vainqueurs, nous ne pouvons nullement espérer que notre puissant adversaire nous accorderait de suite une *paix indépendante* acceptable, avant que le conflit européen eut pris fin. Il n'est d'ailleurs pas à présumer qu'un allié éventuel nous aiderait à obtenir cette paix indépendante. L'allié nous fera peut être de nombreuses promesses au dépens de l'adversaire pour le moment de la conclusion de la paix générale, mais il exigera que nous persévérons jusque là et que nous participions de notre côté à la victoire définitive en tenant en échec pendant la durée de la campagne la plus grande

(1) Proverbe allemand : Zeit gewonnen, alles gewonnen,

partie des forces militaires ennemis. La situation politique et militaire se compliquerait sans doute assez pour exclure la possibilité d'une paix séparée entre les uns ou les autres des belligérants.

Même en admettant qu'après une courte lutte nous réussissions à conclure un armistice et à entamer des pourparlers de paix, il n'est pas indifférent pour le poids de nos conditions que nous ayons en arrière de la ligne de démarcation une armée décimée ou une armée reconstituée, numériquement et moralement, par l'appoint de troupes fraîches. Nous mêmes, aussi bien que nos adversaires ou nos alliés tiendrions suivant le cas un langage tout différent.

Nous pouvons toujours trouver nos quatre semaines pour instruire nos réserves supplémentaires même sans avoir à les mettre en sûreté avec toute l'armée à reconstituer sur le territoire d'un allié, ce qui pour un aussi petit pays que le nôtre n'aurait rien de déshonorant.

La vieille fable «mourir de faim dans la haute montagne» devrait disparaître de nos esprits. Le blé que le *plateau* consomme est aujourd'hui tiré de l'étranger aussi bien que celui qui se consomme dans la *haute montagne*; il dépend seulement d'une administration intelligente d'emmagasiner en temps voulu les subsistances nécessaires dans nos refuges naturels. Puis, le pays ne manque pas de produits alimentaires d'autre nature. Enfin, un voisin allié ou bien disposé, — et nous en aurons toujours un si nous déployons contre l'invasion la fermeté nécessaire — nous ouvrirait aussi son marché aux grains contre argent.

Au surplus, il n'est pas dit qu'au cas d'une guerre européenne la violation de notre territoire ait lieu dès le début. Il est beaucoup plus probable qu'elle ne se produira qu'au cours de celle-ci. Pour nous, la mise en état de guerre réelle serait sans doute précédée d'une *occupation des frontières* de plusieurs mois peut-être. Pendant ce temps, nous pourrions instruire toutes les réserves supplémentaires disponibles et renforcer notre armée d'une manière très sensible. Après quatre ou cinq semaines une première série de 16,000 jeunes réservistes tirés du dépôt pourraient être incorporés dans les bataillons et le même nombre d'hommes

des classes d'âge les plus anciennes de l'élite pourraient être « licenciés à disposition » pour autant qu'il n'y aurait pas menace de guerre immédiate. Ceux-ci reviendraient volontiers à leurs familles et à leurs affaires, tandis que les premiers iraient avec joie à la frontière. Les bataillons ainsi rajeunis après s'être en peu de temps accoutumés à ces jeunes visages gagneraient considérablement comme troupe de campagne.

Les avantages militaires et économiques d'une telle mesure sautent aux yeux.

## 2. Nécessité d'un dépôt pour les différentes armes.

Les effectifs de dépôt dépendent en première ligne de la proportion des pertes et de la mesure dans laquelle celles-ci peuvent être facilement supportées.

Dans la guerre franco-allemande la proportion totale des tués, blessés et malades de l'armée allemande s'est montée pour la durée entière de la mobilisation, soit du 15 juillet 1870 à fin juin 1871 : (1)

Dans toute l'armée	74,4 %
» l'infanterie, ligne	102,3 %
» la cavalerie	42,9 %
» l'artillerie	63,4 %
» le génie	56,8 %

Dans ces chiffres sont comptées toutes les maladies et blessures, même si le malade n'est resté qu'une heure au lazareth et s'il a guéri de sa blessure ou de sa maladie.

Sur ce nombre sont morts :

Dans toute l'armée	5,2 %
» l'infanterie	6,6 %
» la cavalerie	3,1 %
» l'artillerie	3,4 %
» le génie	2,0 %

Pendant les dix premières semaines de la campagne (15 juillet à fin septembre) la perte totale en tués, blessés et malades a atteint :

Infanterie	40,35 %
Cavalerie	13,74 %
Artillerie	21,21 %
Génie	16,99 %

(1) Rapport sanitaire sur les armées allemandes 1870-1871.

D'entre lesquels la proportion est la suivante des morts et blessés :

Infanterie	16,05 %
Cavalerie	2,98 %
Artillerie	4,3 %
Génie	0,87 %

Ainsi, pendant les dix premières semaines au cours desquelles furent frappés les coups décisifs, l'infanterie allemande perdit devant l'ennemi une proportion d'hommes cinq fois plus grande que la cavalerie, trois fois et demi plus grande que l'artillerie et 17 fois plus grande que le génie. En tenant compte des cas de maladies qui ont atteint l'armée pendant ce même laps de temps, on constate que l'infanterie, avec le 40,3 % est à la cavalerie comme 3 : 1, à l'artillerie comme 2 : 1, et au génie comme 25 : 1.

Il est donc indubitable, d'après ces pertes, que les mesures à prendre pour le remplacement des hommes sont pour l'infanterie incomparablement plus nécessaires que pour toute autre arme. Or cette nécessité devient infiniment plus pressante si nous examinons de plus près la nature de l'arme.

Avec chaque soldat d'infanterie qui quitte son rang, l'armée perd *un fusil* dans la ligne de feu. Dès lors, si l'on considère que l'infanterie forme les trois quarts de l'armée et qu'elle subit les pertes de beaucoup les plus importantes; si l'on considère également qu'avec chaque soldat qui disparaît, un fusil est perdu pour la ligne de feu, on doit admettre qu'avant tout autre l'affaiblissement de l'infanterie est l'affaiblissement de l'armée et cela à tel point qu'en comparaison les pertes des autres armes et leur dépôt prennent une importance tout-à-fait secondaire.

Concernant la *cavalerie*, les pertes dans notre armée seront bien plus importantes que partout ailleurs, car cette arme devra compenser ses effectifs insuffisants en redoublant d'efforts et elle aura contre elle une cavalerie de beaucoup supérieure en nombre. Mais ici la question du remplacement dépend complètement du *remplacement des chevaux*. Le remplacement des hommes est suffisamment assuré par les deux plus jeunes classes d'âge de la landwehr qui correspondent aux deux dernières classes de l'élite dans les autres armes.

Dans l'*artillerie*, les batteries de campagne ont comme effectifs d'entrée à peu près le 25 % de sous-officiers et de soldats de plus que cela n'est rigoureusement nécessaire pour le service d'ordonnance et le transport des pièces. Au besoin, une pièce peut-être servie par cinq hommes seulement, le sergent qui s'aide étant compris. Ainsi le 20 ou 30 % des canonniers de l'état nominatif pourraient de temps à autre être mis hors de service sans pour cela qu'une pièce soit réduite au silence.

Si à l'avenir les hommes de landwehr de l'*artillerie* ne sont plus utilisés dans les batteries de campagne mais uniquement dans les colonnes de parc et au parc de dépôts, les plus jeunes classes des colonnes de parc — qui auront toutes passé par l'*artillerie* de campagne — pourront être prises pour le remplacement, et de leur côté être remplacées par des classes plus anciennes de la landwehr.

Dans l'arme du *génie*, les pertes d'après les expériences sont de beaucoup les plus faibles. Il est donc moins nécessaire que pour n'importe quelle arme de songer à une organisation spéciale de remplacement. Une ou deux classes de la landwehr peuvent toujours être appelées et à leur tour être amplement remplacées par le landsturm.

L'organisation du remplacement des hommes dans les armes et services spéciaux telle que l'a prévue l'état-major général demeure ainsi plus que suffisante.

*Par contre, l'organisation du remplacement des hommes de l'infanterie reste pour l'armée une question vitale qu'une loi d'organisation doit résoudre d'une manière plus approfondie et plus énergique que ne le fait la loi actuelle.*

### 3. Organisation pour le remplacement des hommes dans l'infanterie.

Ce qu'il faut avant tout examiner c'est si les pertes de l'élite ne pourraient pas, dans l'infanterie comme dans les autres armes, être remplacées successivement par les plus jeunes classes de la landwehr.

Cela ne saurait se faire.

D'une part en comblant les vides des bataillons d'élite à l'aide d'éléments de plus en plus anciens, on n'obtiendrait pas le rajeunissement nécessaire pour le maintien dans la troupe de l'esprit d'offensive ; d'autre part cette mesure

entrainerait la *désorganisation* immédiate de la landwehr, spécialement des classes d'âge chez lesquelles existe encore une aptitude relative pour le service de campagne. Ou bien le bataillon de landwehr de première levée est un bataillon de réserve ou un bataillon de marche. Il ne peut être à la fois l'un et l'autre. Nous ne saurions occuper aujourd'hui avec des troupes de landwehr un retranchement ou tenir une rivière, ou encore employer ces bataillons de landwehr en première ligne dans l'armée de campagne, et demain, devant l'ennemi peut-être, leur enlever le quart ou le tiers de leurs meilleurs hommes pour combler les vides de l'élite. Nous le ferions d'autant moins que le pays a encore à sa disposition des forces *jeunes*.

Les éléments sur lesquels on peut compter pour la formation des réserves du dépôt sont les suivants :

**1<sup>e</sup>** Les recrues de l'année courante. Le nombre total des recrues peut-être évalué à 15,000, dont 11,000 pour l'infanterie.

Plus haut, nous avons admis que la moitié de cette classe de l'année courante était déjà instruite et à disposition de l'élite. Nous ne pouvons donc porter en compte que l'autre moitié. Par contre, toutes les recrues des armes spéciales non encore instruites devraient être versées dans les dépôts d'infanterie, pour les motifs indiqués plus haut. Il y aurait ainsi à disposition de l'infanterie, pris sur les recrues de l'année courante, environ      hommes 8,000

**2<sup>e</sup>** Les deux classes d'âge suivantes, sont les jeunes gens de 19 et de 18 ans. La loi sur le landsturm les déclare déjà recrues de remplacement. En admettant une proportion d'un tiers pour les recrues reconnues non aptes au service, on obtient encore                                  » 20,000

**3<sup>e</sup>** Hommes ayant l'âge du service dans l'élite, mais qui ont été dispensés de leur école de recrues pour cause de départ à l'étranger. Chaque année il manque dans les écoles de recrues de 800 à 900 jeunes gens, rentrant pour la plupart dans cette catégorie. De ces dispensés qui représentent la partie la plus intelligente et la plus

entrepreneurante de la jeunesse suisse on peut compter au moins » 7,000

4<sup>e</sup> Hommes ayant l'âge du service dans l'élite et qui ont été incorporés puis rayés des contrôles pour absence prolongée hors du pays. Il y a en effet dans les contrôles de l'élite 28,000 hommes de moins qu'il n'en a été instruits. De ce nombre à peine 10,000 ont été rayés ensuite de décès ou d'invalidité. Restent 18,000 émigrés, ou passant pour tels qui, établis dans d'autres cantons échappent au contrôle. De ceux-ci, admettons qu'il soit possible de tirer » 5,000

Total, en âge de servir dans l'élite, hommes 40,000

Sur ce chiffre, opérons une réduction du 20 %, il nous reste toujours 32,000 hommes soit en moyenne 4000 recrues, ou 8 à 9 bataillons par arrondissement de division. Pour l'armée entière, cela représente une force de 30 à 40 % de l'infanterie d'élite. Cette force ne doit pas être perdue.

Afin de l'utiliser aussi rapidement et aussi bien que possible pour la défense, c'est-à-dire afin d'amener un grand nombre de recrues à un tel degré d'instruction qu'elles puissent en temps utile combler les vides de l'armée de campagne nous avons besoin d'un certain nombre de cadres et de troupes permanentes (Stamm Truppen) qui en temps de paix déjà soient organisées suivant leur destination.

Admettons qu'en chiffre rond on ait besoin pour ces cadres du dépôt de 700 hommes par division, cela fait pour l'armée 5000 têtes ou le 4 % des 130,000 hommes d'infanterie d'élite et de réserve. Actuellement on considère les surnuméraires des bataillons tirés des plus anciennes classes d'âge comme devant former « le cadre » pour l'instruction de ces masses. Mais ce grand nombre d'hommes qui sont précisément dans leurs unités les éléments les moins aptes pour le service de campagne est le contraire d'un « cadre » et l'on se demande si même en y apportant le plus grand dévouement, les officiers d'instruction parviendraient à mettre de l'ordre en peu de temps dans un tel chaos et à en tirer un corps régulièrement encadré,

Nous devons donc en temps de paix, organiser un cadre pour le dépôt des hommes de l'infanterie. Ce cadre devrait être tiré pour une petite partie de l'élite et en grande partie de la réserve, la landwehr de première levée. La landwehr de réserve est déjà sans cela mal fournie en cadres, elle a perdu l'habitude du service et est trop peu mobile. Mais il ne faut tirer de l'élite qu'une petite partie des cadres pour ce dépôt afin de priver le service de campagne du moins possible de combattants de cette catégorie.

En conséquence nous proposons :

Dans chaque arrondissement sera formé dans la landwehr de 1<sup>re</sup> levée (réserve) un « bataillon de dépôt » comme cadre pour la réserve supplémentaire.

Dans les arrondissements dont les bataillons ont de nombreux surnuméraires le bataillon de dépôt sera formé de ces derniers, attendu que les cadres et les hommes sortant de l'élite lui seront attribués. Ce bataillon doit avoir un cadre capable et complet, même si le nombre des hommes reste inférieur à l'effectif normal du bataillon.

Si un arrondissement de division n'a pas suffisamment de surnuméraires, les carabiniers de landwehr de 1<sup>re</sup> levée (réserve) restent au dépôt comme cadres. Pour la formation de quatre bataillons de dépôt dont la force peut aller jusqu'à 1200 hommes, chaque compagnie du bataillon de cadres représente le cadre d'un bataillon. S'il est nécessaire de renforcer le cadre on commandera dans chaque bataillon d'élite un officier et dans chaque compagnie deux sous-officiers. On aura ainsi 13 officiers et 104 sous-officiers par dépôt de division.

De plus, les inégalités continues dans les effectifs d'unités et de subdivisions provenant du mouvement de la population doivent être contrebalancées et il faut en tirer parti. Elles peuvent rendre des services, en première ligne, pour les réserves supplémentaires. Quand dans un bataillon d'élite l'état nominatif constate une proportion de surnuméraires supérieures au 15 % il faut organiser, sans autres formalités légales des *compagnies surnuméraires* par division, brigades ou régiments. Ces compagnies doivent être composées d'hommes de *toutes* les classes d'âge, les recrues instruites étant chaque année réparties en conséquence. Si, vu le degré d'instruction du peuple on trouvait assez

d'hommes capables, les cadres de ces unités surnuméraires pourraient être augmentés jusqu'au double de l'effectif réglementaire même si la troupe devait rester au-dessous de cet effectif.

En cas de mobilisation, on verserait aux bataillons incomplets de la troupe d'abord, puis des cadres. Toutefois on ne verserait pas trop de ces derniers de telle sorte qu'il reste toujours un cadre de bataillon par division. On ferait de même dans la réserve qui en proportion disposerait d'un plus grand nombre de surnuméraires.

En temps de paix, les compagnies surnuméraires peuvent, si leur nombre ne dépasse pas deux, être adjointes pour l'exercice au bataillon de carabiners ; si ce chiffre de deux est dépassé, elles peuvent être formées en bataillons surnuméraires.

Que d'autres veuillent bien proposer mieux. Une chose toutefois ne doit pas être omise dans une nouvelle organisation des troupes :

Nous abandonnons la possibilité de défendre longuement notre pays, nous négligeons un tiers de notre force, si nous ne préparons pas dans notre organisation du temps de paix des réserves de remplacement pour l'infanterie.

#### IX. *Résumé.*

1. Le renforcement de l'unité de combat de l'infanterie par un chiffre déterminé de troupes ne présente en soi-même aucun avantage pour la conduite du combat ; ce n'est qu'un expédient destiné à obtenir le plus grand nombre de fusils possibles avec le moins de cadres possibles.

2. Vu les conditions dans lesquelles nous nous trouvons, nous avons beaucoup moins de motifs sérieux d'user d'un semblable expédient que nos voisins. Dans une armée de milices dont l'instruction est très superficielle, on ne peut aller aussi loin dans ce sens que dans une armée où règne le service de deux ans avec des cadres permanents. De plus nous pouvons d'autant moins entrer dans cette voie que notre sol est très accidenté ce qui augmente sensiblement les difficultés de la direction.

3. Des unités plus petites, mais dès lors fortement enca-

drées, donnent à la troupe plus de solidité et de mobilité; elle facilite la direction subalterne. En outre, comme les grands corps de troupes, à chiffre d'hommes égal, sont formés d'unités peu nombreuses, le choix des combinaisons pour leur emploi grandit. La mobilité des unités et une organisation élastique des grandes subdivisions est la principale condition de succès pour qui doit combattre en nombre inférieur dans un terrain accidenté.

4. Etant donné l'importance des transports en chemins de fer en temps d'hostilités, on devrait pouvoir transporter l'unité de combat dans un seul convoi. On devrait exclure dans la formation des trains les combinaisons qui diminuent encore la puissance de traction déjà réduite de nos chemins de fer.

5. Actuellement déjà nous surchargeons notre élite d'éléments qui partout ailleurs appartiennent à la landwehr. L'adjonction à l'élite de deux classes d'âge de la landwehr actuelle abaisserait l'aptitude au combat de l'élite, et rendrait impossible l'organisation d'une landwehr de 1<sup>re</sup> levée (réserve) relativement apte à faire campagne. En formant les bataillons de 15 classes d'âge, on exposerait certains districts au danger de perdre à la fois tous leurs jeunes gens si un bataillon était anéanti.

6. La formation de bons régiments de marche de 2<sup>e</sup> ligne renforcerait notre armée de campagne d'une manière plus efficace que l'agglomération dans des bataillons d'élite de 15 classes d'âge d'esprit si différent.

7. L'organisation et l'instruction des troupes de remplacement en campagne doivent à l'avenir être préparées avec infinitimement plus d'attention que cela n'a été le cas sous la loi d'organisation actuelle.

ROBERT WEBER,  
lieutenant-colonel à l'état-major général.

---

### Fête fédérale de Sous-officiers.

Cette fête s'est célébrée à la Chaux-de-Fonds les 5, 6 et 7 août et a été à tous égards très réussie et très bien organisée; les journaux suisses sont unanimes pour reconnaître que l'impression produite a été excellente.